

CONVENTION

BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEURS (BAFA)

ANNEE 2024

1/ Bénéficiaires : Tout jeune meylanais en formation BAFA.

2/ Actions aidées : Toutes sessions de formation théorique de base et d'approfondissement du BAFA agréées par la Direction Départementale Régionale de la Jeunesse et Sport et de la cohésion Sociale (DRJSCS)

3/ Période concerné : L'année civile.

4/ Structure relais : Service Enfance Jeunesse de la Commune de Meylan.

5/ Référents : Service Jeunesse, Mairie de Meylan 04 76 41 59 86

6/ Nature de l'aide : le montant de la Bourse est versée au demandeur, suivant le quotient familial, sur présentation de la facture acquittée et d'une attestation de l'organisme de formation.

7/ Formalités à accomplir : Dossier à retirer ou à télécharger sur le site et à déposer au Service Jeunesse, accompagné des pièces suivantes :

- Justificatif de domicile.
- Justificatif de participation à la formation.
- La facture acquittée
- 1 pièce d'identité.
- Quotient Familial
- RIB (au nom du jeune)

Après avoir pris connaissance de la convention, je soussigné(e),

Nom.....

Prénom

Adresse.....

.....

Téléphone.....

Portable

Mail

Demande la prise en charge sous forme d'une bourse suivant le quotient familial pour la session de

.....

Du..... au.....

A.....

.....

Je prends note que je dois effectuer mon stage pratique de préférence sur une structure de la commune et que la participation à une session de formation n'engage ni la structure, ni la commune à me trouver un poste.

Fait à Meylan, le

Fait à Meylan, le

Mention manuscrite « Lu et Approuvé »

Le demandeur,
ou son représentant légal pour le mineur

Le Maire,